

# COMMUNIQUÉ

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Dépôt de résidus domestiques dangereux à Marieville

**MARIEVILLE, le 26 août 2014** – La Ville de Marieville offre à ses citoyens la possibilité de se départir de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que du matériel des technologies de l'information et des communications (TIC) (informatique, électronique, électrique et de téléphonie). Les articles doivent être déposés par les citoyens au garage municipal situé au 2008, rue Saint-Césaire, le deuxième samedi de chaque mois, de 8 h à 12 h, sauf pour les mois de janvier et mars.

Ce service est gratuit et il faut présenter une preuve de résidence. La prochaine date prévue est le 13 septembre 2014. Pour connaître la liste des objets acceptés, visitez le [www.ville.marieville.qc.ca](http://www.ville.marieville.qc.ca), section Urbanisme et environnement. Prendre note que les appareils et les produits domestiques dangereux ne sont pas acceptés lors de la collecte des déchets domestiques ou de la collecte des matières recyclables.

-30 -

Source : Marie-Eve Hébert  
Responsable des communications  
Ville de Marieville  
450 460-4444, poste 246  
[me.hebert@ville.marieville.qc.ca](mailto:me.hebert@ville.marieville.qc.ca)